
Langue Français

L'Agence Nationale de Réglementation des Télécommunications (ANRT) est chargée de conserver un équilibre concurrentiel sur le marché des télécommunications, de façon à permettre un développement du secteur, profitable tant aux acteurs du marché qu'aux consommateurs.

L'ANRT, régulateur du marché des télécommunications

Pour assurer une concurrence loyale dans le secteur des télécommunications profitable aux acteurs du marché et aux consommateurs, l'ANRT, en tant que garant du respect des règles du marché dans le secteur, est appelée à prendre un certain nombre de mesures en amont et en aval pour permettre l'évolution du marché et pour prévenir toute entrave à la concurrence.

Dans ce cadre, l'ANRT est appelée à suivre de près l'environnement concurrentiel des opérateurs et fournisseurs de services ainsi que les doléances et attentes du consommateur.

Ainsi, un certain nombre de leviers ont été instaurés par l'Agence, notamment en matière de publicité et de promotion, dans l'objectif d'accompagner les acteurs du marché par des règles de jeu équitables et efficaces.

Missions: [Régulation de la concurrence](#)

Source URL: <https://www.anrt.ma/content/regulation-de-la-concurrence#comment-0>